

DEPARTEMENT DE LA CORREZE

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL
DE VENTADOUR-EGLETONS-MONEDIERES

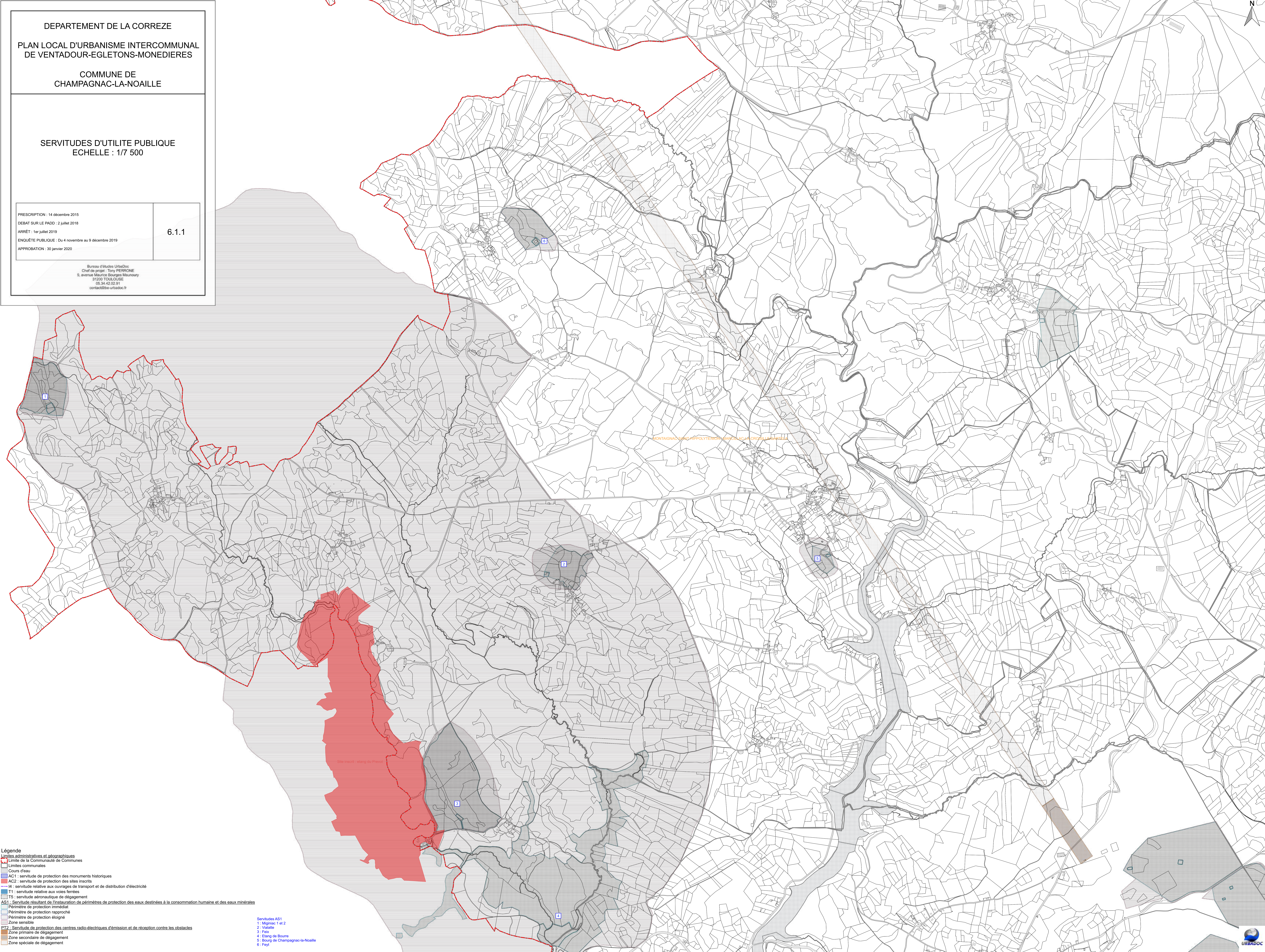
COMMUNE DE
CHAMPAGNAC-LA-NOAILLE

SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE
ECHELLE : 1/7 500

PRESCRIPTION : 14 décembre 2015
DEBAT SUR LE PADD : 2 juillet 2016
ARRET : 1er juillet 2019
ENQUETE PUBLIQUE : Du 4 novembre au 9 décembre 2019
APPROBATION : 30 janvier 2020

6.1.1

Bureau d'études UrbaDoc
Chef de projet : Tony PERRONE
9, avenue Maurice Bourges Mounery
31200 TOULOUSE
05.34.42.02.91
contact@bde-urba-doc.fr



Légende
Limites administratives et géographiques
- Limite de la Communauté de Communes
- Limites communales
Cours d'eau
AC1 : servitude de protection des monuments historiques
AC2 : servitude de protection des sites inscrits
I4 : servitude relative aux ouvrages de transport et de distribution d'électricité
T1 : servitude relative aux voies ferrées
TS : servitude aéronautique de dégagement
AS1 : servitude résultant de l'installation de périmètres de protection des eaux destinées à la consommation humaine et des eaux minérales
Périmètre de protection immédiat
Périmètre de protection rapproché
Périmètre de protection éloigné
Zone sensible
PT2 : servitude de protection des centres radio-électriques d'émission et de réception contre les obstacles
Zone primaire de dégagement
Zone secondaire de dégagement
Zone spéciale de dégagement

Servitudes AS1
1 : Mignac 1 et 2
2 : Vialatte
3 : Fex
4 : Etang de Bourre
5 : Bourg de Champagnac-la-Noaille
6 : Feyt

